Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus de l acquisition a la nationalité francaise

Par Visiteur

J ai fais ma demande acquisition a la nationalité le 06/10/10je eu la réponse il Ya une semaine motif escroquerie auprès des services sociaux c est avec la caf elle porte plainte alors j ai un recours a faire je ne pas si ça va a boutir a quelque chose donner moi des ides un peu d' espoir merci

---
Par Visiteur

Bonjour Madame

Je suis vraiment désolée d'être porteuse de mauvaises nouvelles mais je crains fort que même si vous faites le recours votre demande n'aboutisse pas car vous allez faire l'objet de poursuites judiciaires.

cordialement

Par Visiteur

J ai été au tribunal j ai été au tribunal et le proccureur a homologue la demande j'ai fini avec une condamnation de 600? d' amande avec sursis et dois attendre combien de temps pour refaire la demande ? Et puis je faire le recours ou pas?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement il va falloir attendre que votre casier judiciaire redevienne vierge, autrement dit pas avant un délai de 3 ans.
Je comprends bien la situation et j'en suis navrée.
Vous pouvez faire le recours mais je pense que votre demande n'aboutira pas.

cordialement